



Formation ou Déformation ?

La formation est un sujet à ne pas négliger. Depuis 2015 le DIF (Droit Individuel à la Formation) a été remplacé par le CPF (Compte Professionnel de Formation).

Ainsi, vos droits de DIF avaient été transférés automatiquement (selon le déclaratif de CGI) sur votre compte CPF. Vous devez vous connecter dans votre espace moncompteactivite.gouv.fr pour consulter le solde de vos droits DIF et CPF.

Vous pourrez utiliser votre solde DIF jusqu'au 31 décembre 2020, à défaut ces droits seront définitivement perdus.

Depuis ce site vous pouvez rechercher des formations qui répondent à votre projet de formation, parmi toute une liste des formations qui sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF).

Vous pouvez ensuite construire votre projet de formation et déposer votre demande de prise en charge auprès du FAFIEC, l'organisme financeur.

Si votre formation a lieu pendant votre temps de travail, vous pouvez soit utiliser des jours de congés, soit demander à CGI d'approuver votre demande de formation et

prendre en charge votre salaire pendant les jours de formation.

Si votre formation a lieu en dehors des heures de travail, vous n'avez pas besoin d'informer ou d'avoir l'accord de CGI.

Si vous avez des questions pratiques sur ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.

Par ailleurs, si vous souhaitez créer et enrichir un projet professionnel, les outils sur moncompteactivite.gouv.fr vous proposent de suivre quelques étapes et renseigner des fiches projets qui vous permettent d'étoffer vos objectifs, vos motivations, vos besoins.

D'autres outils sont disponibles sur le site du CPF, pour notamment :

- Définir son parcours professionnel, en décrivant l'ensemble de ses activités professionnelles et extra-professionnelles ainsi que ses formations ;
- Déclarer ses compétences, elles vous sont suggérées à partir des éléments renseignés dans votre parcours. Vous pouvez les sélectionner ou en ajouter manuellement si elles ne sont pas présentes dans la liste ;
- Réaliser un test de personnalité, qui permet d'identifier vos traits de

personnalité dominants dans un contexte professionnel.

Tous ces outils vous permettent de visualiser votre positionnement professionnel et métier afin de faire le point sur votre parcours et construire votre trajectoire.

La recherche de métiers vous permet de consulter des fiches métiers détaillées qui contiennent un grand nombre d'informations telles que les conditions d'exercice, les formations associées, les compétences requises ou encore des indicateurs concernant le marché de l'emploi.

On aurait bien aimé que CGI propose ces solutions à ses salariés !

Impossible à ce jour de savoir quelles sont les passerelles entre nos métiers, comment faire pour progresser d'un simple statut « membre CGI » à celui de « gestionnaire CGI ». Le référentiel métier CGI est vieillissant (PMS) et il n'apporte pas les réponses aux interrogations des salariés. Par exemple, pour des postes alloués à des membres, le PMS indique des objectifs et attentes qui sont plutôt de la responsabilité des gestionnaires... difficile à se positionner et encore plus difficile à évoluer dans la hiérarchie CGI.

toujours proposer, toujours négocier, savoir s'opposer



\ Comité Social Economique Ou en est-on chez CGI ?

La décision unilatérale de la Direction de CGI France veut que seuls 3 Comités Sociaux et Economiques (CSE) puissent remplacer près de 40 instances (Comités d'Entreprise, Délégués du Personnel et Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Condition de Travail). La CFTC et la CFE-CGC ont dénoncé cette décision.

Suite au retour de l'Inspecteur du Travail, 2 organisations syndicales, dont la CFTC, ont déposé leur contestation au Tribunal d'Instance.

Le recours a été fixé au 28 juin suite à une demande de report de l'audience par CGI, le temps que la Direction retravaille son argumentaire.

Quoiqu'il en soit, avec la nouvelle loi et les ordonnances, les CSE doivent être en place au 1er janvier 2020. Les autres instances ne pourront perdurer.

Bien que le nombre et découpage des CSE ne soient pas encore définis, les futures élections professionnelles de vos nouveaux représentants du personnel auront lieu quoiqu'il en soit en novembre et décembre 2019 chez CGI.

Nous espérons en savoir plus sur ce nouveau découpage d'ici mi-juillet : le nombre de CSE chez CGI sera de 1, 3 ou 12 ?!





\ Diagnostic Egalité Professionnelle

Variable / les salariés spoliés

La Direction de CGI lance enfin un nouveau diagnostic égalité professionnelle comme prévu dans l'accord Egalité Hommes Femmes et suite à notre article dans le tract précédent d'avril où nous indiquions que CGI ne respectait pas les accords...

En 2012, 60% du variable a été réintégré au salaire, sur la base de la moyenne des sommes versées au titre de l'intéressement individuel, pour les années de référence 2008, 2009 et 2010.

Vous avez jusqu'au 14 juin pour répondre au questionnaire conduit par le cabinet d'expertise indépendant Equilibres.

Le complément des 40 % théoriquement restants, devait être versé à partir de l'année 2014 pour l'année fiscale 2013, comme auparavant, en fonction des résultats de la BU et de l'atteinte des objectifs individuels de chaque salarié.

Vous pourrez le faire directement sur le site internet www.equilibres.eu à partir du mail d'invitation reçu sur votre messagerie CGI contenant le lien et les codes d'accès permettant d'accéder à la plateforme sécurisée et anonyme garantissant la confidentialité.

Malheureusement dans le registre des promesses non tenues, la décision a été prise par la Direction CGI de bloquer la part du variable à 2% pour tous les salariés qui atteignent leurs objectifs (jusqu'au coefficient 170 inclus).

En plus de ce questionnaire, des entretiens collectifs auront lieu pour consolider les retours et les analyses sur l'égalité Hommes et Femmes chez CGI.

Cette décision n'a jamais permis de combler l'écart de rémunération perdue, ce qui constitue une véritable spoliation financière pour tous les salariés concernés, qui représentent environ 80 % de la population de CGI France !

La restitution par le Cabinet Equilibres sera faite à vos Représentants du personnel et nous ne manquerons pas de vous en faire profiter en toute objectivité dans une prochaine édition de notre tract mensuel. La Direction CGI en profitera aussi pour vous en informer par mail uniquement sur les points qui les arrangent...



Une campagne de rematérialisation des Tickets Restaurant en titres papier de tout ou partie du solde de la carte Pass-Restaurant a eu lieu du 14 au 27 mai permettant de récupérer de 59,50 € à 841,50 € (soit 99 titres de 8,50 €) valables jusqu'au 31 janvier 2020. Les tickets papier seront envoyés première quinzaine de juillet par La Poste en courrier recommandé.

FAITES ATTENTION :

Si vous n'avez rien reçu au 15 juillet, vous aurez 30 jours maximum pour vous manifester auprès de Sodexo afin qu'ils puissent prendre en charge votre demande et initier auprès de la Poste une recherche de pli. Passé ce délai de 30 jours, aucune réclamation ne pourra être prise en compte et vous perdrez tout le montant des tickets rematérialisés.



\ CET (Compte Epargne Temps) Quelle version pour 2019 ?

Le lancement du Compte Epargne Temps (CET) proposé en 2018 par la Direction était seulement d'une durée d'un an.

2600 salariés ont bénéficiés du CET en déposant plus de 10 000 jours dans ce nouveau dispositif.

Si vous en faites partis, vous pourrez en 2019 soit :

- positionner ces jours placés dans le CET en congés avant fin septembre 2019
- faire payer ces jours CET sur la paie de novembre 2019 s'ils n'ont pas été utilisés avant septembre
- valoriser ces jours en Euros en les mettant sur le Plan d'Epargne Entreprise à la rentrée 2019.

Cette négociation avec les Organisations Syndicales vient de démarrer et nous l'avons entamé dans l'espoir d'avoir des avancés plus ambitieuses dans un vrai Compte Epargne Temps de la part de CGI.

Toujours pas de VRAI CET prévu sur 2019, il faut pour cela une nouvelle négociation.

Pour la CFTC, nos revendications portent sur les thèmes suivants :

- \ pérenniser le dispositif et avoir un CET à vie au sein de CGI

- \ pouvoir mettre jusqu'à 10 jours par an (RTT et/ou CP)
- \ pouvoir placer des jours sur un Plan d'Epargne Retraite (PERCO) avec un abondement de la part de CGI
- \ mettre en place un transfert automatique sur le CET des jours non utilisés du salarié, afin d'éviter qu'ils ne soient perdus.

Si vous souhaitez placer des jours sur la version 2019 du CET, pensez à conserver des jours de RTT Q1. La négociation devrait finir fin juin en espérant un obtenir un vrai CET.

rejoignez-nous

Groupe & France : Patrick Renault (patrick.renault@cgi.com)

CBC : Elena Tiganus (elena.tiganus@cgi.com)

FS : Michel Bancal (michel.bancal@cgi.com)

CPGRM & EUTM : Nicolas Bruxelles (nicolas.bruxelle@cgi.com)

TPS HR : Martine Lourseau (martine.lourseau@cgi.com)

NORD : Eric Cariot (eric.cariot@cgi.com)

GRAND SUD & IZCE : Michel Brossard (michel.brossard@cgi.com)

GRAND EST : Arnaud Geissert (arnaud.geissert@cgi.com)

GRAND OUEST : Patrick Renault (patrick.renault@cgi.com)

FGDC : Catherine Cadet (catherine.cadet@cgi.com)

FONCTIONS CENTRALES : Christophe Cointe (christophe.cointe@cgi.com)

@cftc_cgi - cftc@cgi.com - www.cftc.cgi.online.fr

Syndicat
CFTC
chez CGI

le syndicat
constructif

mai 2019